



Adresse postale :
C.P. 897
Hamilton (ON) L8N 3P6
www.hamilton.ca

Services de santé publique, EW&CDC
110, rue King Ouest, 2^e étage, Hamilton (ON) L8P 4S6
Tél. : 905-546-2063 Téléc. : 905-546-4078

Hamilton

Ville de Hamilton – Exploitation des Centres pour l'enfant et la famille ON y va pendant la COVID-19

Exigences relatives au port de l'équipement de protection individuelle (EPI)

Le gouvernement de l'Ontario fournira l'équipement de protection individuelle (EPI) essentiel à tous les pourvoyeurs du secteur de la petite enfance. L'EPI est entreposé chez ASCY (Affiliated Services for Children and Youth). Les pourvoyeurs peuvent faire une demande d'équipement par courriel, à info@ascy.ca ou par téléphone, au 905-574-6876.

Programmes intérieurs

Personnel des centres ON y va

Tous les membres du personnel des centres ON y va doivent porter un masque médical et une protection oculaire (visière, lunettes de sécurité, etc.) à l'intérieur, y compris dans les couloirs et les salles du personnel.

Responsables et autres adultes

Tous les autres adultes (parents/responsables/visiteurs essentiels) doivent porter un couvre-visage ou un masque non médical à l'intérieur, y compris dans les couloirs et les autres espaces communs.

Enfants

Prenez note que les directives locales concernant le port du masque pour les enfants qui fréquentent les centres ON y va ont changé. Précédemment, les enfants de 2 à 5 ans n'étaient pas obligés de porter un masque pour participer aux programmes ON y va, sauf si le centre était situé dans une école, auquel cas tous les enfants d'âge scolaire (3,8 ans et plus) devaient porter le masque. Par souci d'uniformité dans l'ensemble des centres, les politiques des conseils scolaires s'appliquent maintenant à tous les programmes ON y va, qu'ils soient offerts dans une école ou à un autre endroit.

Cela signifie que tous les enfants d'âge scolaire (3,8 ans et plus) doivent porter un masque non médical ou un couvre-visage à l'intérieur, y compris dans les couloirs et les autres espaces communs.

Les enfants plus jeunes (de 2 à 3,7 ans) sont encouragés à porter un masque non médical ou un couvre-visage à l'intérieur, y compris dans les couloirs. Le port du masque n'est pas recommandé pour les enfants de moins de 2 ans.

Vous trouverez de plus amples renseignements concernant le port du masque sur le [site Web COVID-19](#) de la ville de Hamilton.

Centres ON y va dans les écoles

Les centres ON y va aménagés dans les écoles, y compris ceux qui utilisent des entrées et des salles de toilette communes dans les écoles, doivent suivre les politiques du conseil scolaire local concernant le port du masque.

- Tous les adultes, y compris les parents/responsables qui participent aux programmes ON y va dans les écoles de Hamilton doivent porter un masque médical. Les pourvoyeurs doivent fournir ces masques à tous les adultes qui participent à un programme ON y va dans une école, sauf s'ils ont leur propre masque médical.
- Les enfants d'âge scolaire (3,8 ans et plus) qui participent à un programme ON y va doivent porter un masque non médical ou en tissu à l'intérieur.

Programmes extérieurs

Le port du masque n'est pas obligatoire à l'extérieur pour les adultes et les enfants si une distance d'au moins 2 mètres peut être maintenue entre les personnes.

Les politiques concernant le port du masque à l'intérieur s'appliquent lorsque les participants d'un programme extérieur ON y va utilisent les salles de toilette.

- Tous les enfants d'âge scolaire (3,8 ans et plus) doivent porter un masque non médical ou un couvre-visage à l'intérieur, y compris dans les couloirs et les autres espaces communs.
- Les adultes doivent suivre les règlements locaux (masque non médical) ou la politique relative au port du masque du conseil scolaire local (masque médical), le cas échéant.

Fourniture de masques

Les parents et tuteurs ou tuteurs ont la responsabilité de prévoir pour eux-mêmes et leurs enfants (le cas échéant) un masque non médical ou un couvre-visage lorsqu'ils bénéficient de services ou de programmes ON y va en personne. Le pourvoyeur doit fournir des masques médicaux, au besoin.

Port sécuritaire du masque

Il peut devenir difficile de respirer à travers un masque humide, et même si on ne craint pas une diminution de la capacité de filtration, on recommande de remplacer le masque lorsque l'humidité devient inconfortable.

Pour cette raison, il peut être nécessaire de changer de masque plusieurs fois à l'extérieur par temps froid.

Il faut également remplacer le masque qui devient visiblement souillé.

Exceptions et exemptions

Le port du masque n'est pas obligatoire à l'extérieur pour les adultes ou les enfants si une distance physique d'au moins 2 mètres peut être maintenue entre les personnes.

Le port d'un masque ou d'un couvre-visage est obligatoire dans les espaces publics fermés en vertu du [règlement 20-155 de la ville de Hamilton](#) (disponible en anglais seulement). Le règlement prévoit toutefois un certain nombre d'exceptions, par exemple l'existence d'un problème médical sous-jacent qui empêche le port d'un couvre-visage.

On s'attend à ce que les centres ON y va mettent en place des exceptions raisonnables à l'obligation de porter le masque, par exemple si une distance d'au moins deux mètres peut être maintenue entre les personnes, si le masque ne peut être toléré par un enfant, etc. Aucune famille ne doit se voir interdire l'entrée ou être montrée du doigt si elle déclare ne pas pouvoir porter un masque ou un couvre-visage en vertu de l'une des exemptions prévues.

Les centres ON y va doivent documenter les exigences et exemptions relatives au masque (p. ex. : dans leur politique sur la COVID-19). Veuillez noter qu'un billet du médecin n'est pas exigé et ne doit pas être demandé à la famille dans ces cas.

Gants médicaux

La Santé publique n'a formulé aucune exigence ou recommandation concernant le port de gants médicaux dans les centres ON y va, sauf dans des situations particulières, par exemple si un dépistage actif est effectué.

Une bonne hygiène des mains demeure préférable au port de gants pour interagir avec les familles, manipuler les jouets, etc. Les parents et responsables sont sur place et ont la responsabilité d'essuyer le nez de leurs enfants et de ramener ces derniers à la maison s'ils commencent à présenter des symptômes.

Pour ces raisons, la ville de Hamilton ne fournit pas de gants médicaux au personnel des centres ON y va. Veuillez continuer à promouvoir les mesures de lavage des mains recommandées par la Santé publique.

Hygiène des mains

On encourage les pourvoyeurs des centres ON y va à promouvoir un lavage des mains approprié avant et après l'utilisation de jouets, de matériel et d'équipement partagés, ainsi qu'avant et après les repas.

Lorsque les mains sont visiblement sales, il est préférable de les laver avec de l'eau et du savon que d'utiliser une solution hydroalcoolique. Consultez la fiche d'information « Comment se laver les mains » de Santé publique Ontario.

On recommande d'utiliser un désinfectant pour les mains contenant de 60 à 90 % d'alcool lorsque les mains ne sont pas visiblement sales.